

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 21 Janvier à 18h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA.

Etaients présents : Mmes BOILLON, DELTEIL, GUICHARD, TAURAN,
Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO.

Procuration : DENIS A GUICHARD,

Excusé / Absent : M. BEZY, MME DENIS, MME PARDO, M. VELLUZ.

Secrétaire : MME TAURAN CHRISTINE

Date de la convocation : 16/01/2020

Nombre de conseillers : 13 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET . MODIFICATION DE LA REPARTITION DU PRIX DE VENTE DU CHEMIN DE PECH D'ARGUEL PAR ACQUEREUR** : Messieurs KYNOCH Edward, WORBY Malcolm, M et Mme JEANNETEAU Marc

Par délibération du 28 octobre 2019 le conseil municipal a accepté la désaffectation et la vente du chemin dit de Pech d'Arguel au profit de Messieurs KYNOCH Edward, WORBY Malcolm, M et Mme JEANNETEAU Marc à 3.16 € le m².

Suite à cet accord le géomètre expert s'est rendu sur place pour faire le plan de division cadastrale définitif. Le relevé sur place a révélé une différence dans la répartition des surfaces du chemin.

La répartition des 1111 m² de chemin se décompose de la sorte :

- M ET MME JEANNETEAU : 523 m²
- M. KYNOCH : 178 m²
- M. WORBY : 410 m²

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** : des modifications de surfaces apportées par le géomètre expert ;
- **FIXE** : le prix de vente du chemin de la manière suivant pour chaque acheteur :
 - M ET MME JEANNETEAU : $523\text{m}^2 \times 3.16 = 1\,652.68 \text{ €}$
 - M. KYNOCH : $178 \text{ m}^2 \times 3.16 = 562.48 \text{ €}$
 - M. WORBY : $410 \text{ m}^2 \times 3.16 = 1\,295.60 \text{ €}$
- **DIT** : les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean-Claude GIORDANA